

# Mon billet sur ...

## Le Sommet Social de Porto



### **L'Europe de demain doit se construire autour des enjeux sociaux !**

4 ans après le Sommet social pour des emplois et une croissance équitables à Göteborg qui a entériné le Socle Européen des Droits Sociaux et ses 20 principes, un nouveau Sommet social européen s'est tenu à Porto les 7 et 8 mai 2021, dans le cadre de la Présidence Portugaise de l'Union européenne. Les dirigeants européens se sont engagés vers une transition sociale, écologique, numérique et équitable de l'Europe, en adoptant, à l'issue du Sommet, la déclaration de Porto.

Le Sommet social de Porto a permis de formuler des objectifs à l'horizon 2030, afin de rendre plus effectif le Socle Européen des Droits Sociaux, pour une relance européenne inclusive, qui ne laisse personne de côté, avec notamment :

- un taux d'emploi d'au moins 78% au sein de l'Union européenne ;
- une participation d'au moins 60% des adultes à des actions de formation chaque année ;
- une réduction du nombre de personnes menacées d'exclusion sociale ou de pauvreté d'au moins 15 millions, dont 5 millions d'enfants

Les Sommets européens représentent de nouvelles impulsions pour l'Europe sociale dont nous devons nous saisir. Si les principes du Socle Européen des Droits Sociaux n'ont pas de valeur contraignante, ils permettent aux 27 de définir une trajectoire commune en matière de droits sociaux. Nous réaffirmons notre détermination à construire ensemble, une Europe plus sociale, plus solidaire et plus forte.

Rappelons-nous et réaffirmons que l'Europe a toujours agi en matière sociale :

- la santé et la sécurité des travailleurs, règlementées depuis 1989 ;
- l'information et la consultation des travailleurs, garanties depuis 1975 ;
- l'égal traitement entre les femmes et les hommes, qui fait l'objet de législations européennes depuis 1976 ;
- la coordination des régimes de sécurité sociale, qui est un objectif depuis 1971 ;
- la santé publique, qui concerne aujourd'hui 10 % de la réglementation communautaire et 80% de la législation sociale ;
- le détachement des travailleurs, qui a été plus encadré par la directive du 28 juin 2018, qui apporte de nouvelles garanties fondamentales

4 ans après Göteborg, nous avons progressé. Pour moi, c'est la concrétisation de notre volonté commune d'affirmer une Europe qui protège et la concrétisation des propositions que j'avais formulées à travers mon rapport pour une Europe des compétences, une Europe qui donne sa place aux jeunes sur le marché de l'emploi, une Europe des libertés qui protège les salariés pour encourager une concurrence européenne loyale, une Europe de l'égalité femmes-hommes, une Europe de l'insertion des personnes handicapées, etc.

Le renforcement d'Erasmus + pour accroître le nombre d'apprentis, était une de mes propositions pour améliorer l'éducation et l'élévation des compétences dans l'Union, est désormais effectif.

Au-delà, d'Erasmus, qui, si c'est un programme d'une éminente richesse, ne constitue qu'un des nombreux atouts de l'Europe sociale, nous avons avancé sur le travail détaché, qui, il y a 4 ans, posait des difficultés majeures de concurrence déloyale, de fraudes et de travail illégal. Le décret publié en juillet 2020, entérine la

révision de la directive européenne des travailleurs détaché ainsi que les dispositifs mis en place dans la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel que j'avais portés, et constitue une réelle avancée, notamment dans le contexte de fragilité économique actuel. Il rend le travail détaché plus équitable en renforçant notre arsenal juridique et législatif sur le travail détaché illégal ou abusif.

De nombreuses opportunités européennes ont été créées grâce à la Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel, dont j'étais responsable du Titre III. Les freins juridiques ont été levés sur l'apprentissage européen qui est une voie d'excellence et une voie vers l'emploi, notamment dans les régions transfrontalières comme le Grand Est. J'évaluerai l'impact de cette loi et notamment de son titre III relatif au travail détaché, à la parité et au handicap.

N'en déplaise aux éternels eurosceptiques, la crise a trouvé une réponse grâce à l'Europe, la France se relève grâce à l'Europe.

L'Europe a réalisé un effort inédit de 750 milliards d'euros pour aider les états membres à se reconstruire après la crise, dont 40 milliards d'euros pour la France. La mutualisation des moyens entre états membres permet de protéger tous les européens grâce à la fourniture de vaccins et de matériel médical.

L'Europe s'engage concrètement pour la transition écologique : les 27 ont conclu un accord inédit prévoyant une réduction de plus de 55% de leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, d'ici 2030.

L'Europe, en réponse à la crise COVID et du Brexit, mais aussi des défis sociétaux actuels, marque une nouvelle étape dans sa construction sociale. Le Socle Européen des Droits Sociaux, les directives multiples, les accords inédits entre les 27 permettront à l'Europe de préparer les enjeux d'avenir.

L'Europe sociale, sujet dont je me suis emparé dès 2018, est un des piliers de cette construction européenne qui nous protège. L'Europe sociale est celle qui a dit non au nationalisme vaccinal, oui à la coopération, oui à l'ouverture internationale et à la solidarité.

Je crois profondément au projet européen, et réaffirme mon attachement à l'idée d'Europe et de vivre mieux ensemble. Je continuerai à m'engager, à poursuivre mes travaux, sur la protection des travailleurs des plateformes, sur la mise en place d'un salaire minimum adéquat pour les travailleurs de l'Union Européenne, dont les syndicats et le patronat ont rappelé, lors du Sommet social de Porto, l'importance de l'adoption d'une directive à ce sujet. Ce sont des chantiers essentiels à la construction d'une Europe véritablement sociale et protectrice, et la France sera au rendez-vous, en prenant les rênes de la présidence du Conseil de l'Union Européenne en janvier 2022.

Pour une vision européenne commune, entretenons le dialogue social européen, l'amitié franco-européenne, et la solidarité entre États.

## **Carole GRANDJEAN**

Députée de Meurthe-et-Moselle

Membre de la Commission des Affaires Européennes

Membre de la Commission des Affaires Sociales